

Questions and Answers #1

Literature Review – 3D Printing of Firearms, their components and ammunition

(le français suit la version anglaise)

Question 1: We are hoping you could clarify the Evaluation Criteria, in particular item #M4, which states, “The Bidder must demonstrate that one member of the team has written, to completion, a minimum of 5 research papers in the last 7 years related to law enforcement **and/or** technology.”

It’s the “and/or” component we’re wondering about – our resource has certainly written 5 completed papers on technology (in particular 3D printing), but not necessarily in a law enforcement context. That said, we can make a strong case for the relevance of his research for law enforcement. Are we still eligible to submit an application?

Answer 1: For MT4, the criteria states that the subject matter of the research paper must relate to law enforcement and/or technology. To clarify, the subject matter of the paper must constitute either law enforcement OR technology OR both.

Public Safety is not in a position to determine if a Bidder should or should not submit a proposal as it pertains to the Bidder’s ability to meet evaluation criteria. All bids received by the bid closing date are evaluated according to the established evaluation criteria and solicitation requirements. It is the bidder’s responsibility to demonstrate how they meet the evaluation criteria and solicitation requirements.

-End-

Questions et Réponse #1

Examen de la documentation – L'impression 3D d'armes à feu, de leurs pièces et de munitions

Question n° 1 : Nous espérons que vous pourrez préciser un élément des critères d'évaluation, notamment le point EO4, dans lequel on peut lire : « Le soumissionnaire doit démontrer qu'un membre de l'équipe proposée a rédigé au moins cinq (5) rapports de recherche au cours des sept (7) dernières années liés à l'application de la loi et/ou aux technologies ».

Notre incertitude concerne l'utilisation de « et/ou ». Même si notre ressource proposée a bien rédigé cinq documents de recherche liés aux technologies (surtout sur l'impression 3D), ces documents ne visaient pas nécessairement le milieu de l'application de la loi. Cela étant dit, nous pouvons établir de façon solide la pertinence des recherches pour le domaine de l'application de la loi. Pouvons-nous tout de même soumettre une proposition?

Réponse n° 1 : En ce qui a trait à l'exigence EO4, le critère énonce que le sujet abordé dans le document de recherche doit porter sur l'application de la loi et/ou les technologies. Pour clarifier, le sujet abordé doit porter sur l'application de la loi OU les technologies OU les deux.

Sécurité publique Canada n'est pas en mesure de déterminer si un soumissionnaire devrait soumettre ou non une proposition puisque cela concerne la capacité du soumissionnaire à satisfaire aux critères d'évaluation. Toutes les propositions reçues avant la date de clôture de l'appel d'offres seront évaluées en fonction des critères d'évaluation établis et des exigences relatives à la demande de propositions. Le soumissionnaire doit démontrer comment il satisfait à ces critères et à ces exigences.

-Fin-